



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Ki Tissa

Cette semaine tirage au sort
pour GAGNER
un HOVERBOARD
ou un APPAREIL PHOTO

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des supers cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 22, versets 1 à 20

Cette semaine, la Torah nous raconte l'épisode le plus dramatique de toute l'histoire juive : la faute du veau d'or. Les Juifs se sont imaginé que Moché Rabbénou était mort dans la montagne. Sous l'influence des nombreux Egyptiens sortis d'Égypte avec eux, ils fabriquèrent le veau d'or pour le remplacer.

? Lorsque Moché était dans la montagne, savait-il déjà que les Bné Israël avaient fauté ?

Oui ! Encore dans la montagne, **Hachem l'en a informé.**

? Dans quels versets voit-on cela ?

Bravo ! Dans les **versets 7 et 8**, Hachem dit à Moché Rabbénou : "Les Juifs se sont vite détournés du chemin que Je leur ai ordonné. Ils ont fabriqué un veau en métal. Ils se sont prosternés devant lui, ils lui ont offert des sacrifices et ils ont dit : "Voici tes dieux Israël, qui t'ont fait monter d'Égypte.""

Suite en page 2



PARACHA SUITE

? Puisque Moché Rabbénou savait, lorsqu'il était encore dans la montagne, que les Bné Israël avaient fait le veau d'or, pourquoi a-t-il attendu d'être descendu pour casser les Tables ? Y avait-il un élément nouveau, dont Hachem ne lui avait pas parlé ?

🔍 Voir le verset 19.

Effectivement, le verset nous dit que lorsque Moché Rabbénou s'est approché du camp, **il a vu le veau et les**

rondes. Il s'est mis en colère, a jeté les tables et les a brisées.

? Que veut dire ici "les rondes" ?

Bravo ! Il s'agit de **danses**. Les Bné Israël dansaient autour du veau, alors que Moché Rabbénou imaginait qu'ils avaient fait celui-ci dans une profonde tristesse, dans une angoisse. **Il était persuadé de les retrouver portant le deuil de leur maître. Mais lorsqu'il a vu qu'ils dansaient**, que c'était "la fête au village", il a cassé les Tables.

Nous apprenons ici que la faute est très grave. Mais **si on a des remords, on est profondément triste d'avoir fauté, on peut facilement faire Téchouva**. En revanche, si on trouve un goût à la faute, on est heureux de la faire, la Téchouva est très difficile et nécessite un choc terrible. **C'est ce que Moché Rabbénou a compris. Il a brisé les Tables aux yeux de tout Israël ; et ce choc leur a permis de faire Téchouva.**

HALAKHA

Ora'h 'Haïm chap. 431

Dans près d'un mois, ce sera Pessa'h !

? La veille, cette année, mardi soir 7 avril, lorsque nous allons passer du 13 au 14 Nissan, nous allons accomplir une Mitsva qui prépare grandement à Pessa'h, laquelle ?

Bravo ! **Bedikat 'Hamets**. Nous devons chercher la moindre trace de 'Hamets dans tous les endroits que nous possédons.

? Pourquoi faut-il procéder ainsi ?

Bravo ! Parce qu'à Pessa'h, la Torah **interdit** non seulement de manger du 'Hamets, mais **même d'en posséder**.

? Connaissez-vous un moyen d'éliminer le 'Hamets autrement qu'en le cherchant à la bougie ?

Le Bitoul 'Hamets. C'est le fait d'annuler le 'Hamets, de le considérer comme la poussière de la terre, comme Héfkèr (retiré de notre propriété).

📖 Une fois que nous avons fait le Bitoul 'Hamets, même s'il reste du 'Hamets chez nous, celui-ci n'est plus considéré comme nous appartenant. Il est considéré comme étant sans valeur et sans propriétaire.

? S'il est tellement simple de se débarrasser du 'Hamets en faisant le Bitoul, pourquoi nos 'Hakhamim nous ont-ils aussi imposé de faire la Bedika en cherchant le 'Hamets à la lueur d'une bougie ?

Le Tour dit qu'on craint que si on annule simplement le 'Hamets, **on risque pendant Pessa'h de trouver un gâteau, oublier que c'est Pessa'h et le manger**.

Même si ce gâteau est considéré comme poussière et sans propriétaire, ce n'est que par rapport à l'interdiction de posséder du 'Hamets et non par rapport à celle de le manger. Car si le gâteau était de la réelle poussière, on ne l'aurait pas mangé.

? Connaissez-vous une deuxième raison à l'obligation de faire la Bedika malgré le Bitoul ?

Le Michna Beroura rapporte au nom du Ran qu'**on craint que les gens ne fassent pas le Bitoul sincèrement**, de tout cœur, ils sont alors considérés comme le possédant encore.

C'est pourquoi nos 'Hakhamim ont demandé à ce qu'on élimine concrètement le 'Hamets, sans se contenter de dire le Bitoul.

? Lorsqu'on a fait la Bedika, à quoi sert-il de faire encore le Bitoul ?

Même si on a fait la Bedika du 'Hamets et qu'on va ensuite le brûler, il faut dire le Bitoul, parce qu'**on craint que du 'Hamets ait été oublié**, comme un gâteau dans un cartable.





MICHNA

Traité Pessa'him, chapitre 10, Michna 1

La Michna dit : "Les veilles de Pessa'h, proche de l'heure de Min'ha, un homme ne mangera plus jusqu'à ce qu'il fasse nuit".

? Que veut dire "proche de l'heure de Min'ha" ?

Une demi-heure avant l'heure à laquelle on peut faire Min'ha.

? Pourquoi ne faut-il plus manger à ce moment-là ?

Bravo ! Pour pouvoir consommer la Matsa avec appétit.

? Cette interdiction est-elle écrite dans la Torah ?

Non, elle fait partie du principe général de Hidour Mitsva, **embellissement de la Mitsva**. En effet, ne pas manger la veille de Pessa'h embellit la Mitsva de manger la Matsa à Pessa'h, puisqu'elle permet de la manger avec appétit.

? Au fait, quel aliment est-il interdit de manger la veille de Pessa'h ?

Du pain, certes, mais l'interdiction de manger du pain est marquée dans la Torah. Ce que nous cherchons maintenant, c'est un aliment dont le fait de s'en abstenir à ce moment-là constitue un Hidour Mitsva...

? Quel aliment est-ce, de la Matsa ?

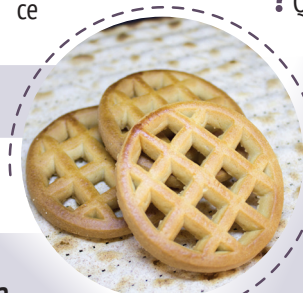
Non, car **la Matsa ne doit pas être mangée depuis le matin**. Or, maintenant, nous cherchons un aliment qui ne doit pas être mangé environ depuis l'heure de Min'ha...

? Quel aliment est-ce, des légumes, des fruits, de la viande ou du poisson ?

Aucun de ceux-là ! Car ces aliments sont permis à la consommation même la veille de Pessa'h. Il s'agit de **la Matsa 'Achira ou tout autre gâteau Mézonot** (et Cachère pour Pessa'h, évidemment), c'est-à-dire fait à partir d'au moins l'une des cinq céréales suivantes : blé, orge, avoine, épeautre, seigle. On considère en effet que ces aliments rassasient.

? Est-il permis de les manger si on n'en mange qu'une petite quantité ?

C'est une grande discussion dans les décisionnaires. Certains interdisent d'en manger même moins d'un Kazaït (environ 30 grammes) et **d'autres considèrent que l'interdiction ne s'applique que si on en mange au moins un Kazaït**, ou peut-être même un Kabétsa (environ soixante grammes).

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Proverbes, chapitre 3, verset 31

Ce verset nous dit : « N'envie pas l'homme de 'Hamass, et ne choisis aucune de ses méthodes. »

? Qu'est-ce qu'un homme de 'Hamass ?

C'est **un homme malhonnête**, qui trompe les autres, abuse de la naïveté des gens, sait transgresser les lois sans se faire attraper.

? Pourquoi serait-on tenté de l'envier ?

Parce qu'on voit qu'il réussit en trompant les autres, qu'il reçoit de l'honneur en abusant de la naïveté des gens, qu'il construit parfois des empires en transgressant la loi.

? Que vient ajouter la fin du verset en disant : « et ne choisis aucune de ses méthodes » ?

Lorsqu'on observe la réussite de cet homme, **on peut être tenté de l'envier, et donc d'imiter** l'homme malhonnête. C'est pourquoi le verset nous dit non seulement de ne pas l'envier, mais aussi de ne pas l'imiter.

? Pourquoi ne pas envier une telle réussite, ni s'inspirer des méthodes de l'homme malhonnête ?

Bravo ! Les versets suivants précisent que **ces méthodes sont une abomination pour Hachem**, qui n'aime que les gens droits et honnêtes.





NÉVIIM PROPHÈTES



Nous avons vu comment Chaoul a consolidé sa royauté sur tout Israël, et comment celle-ci a été acceptée par tous les peuples. Nos Sages disent que lorsque les Juifs sont entrés en Israël, ils avaient **trois Mitsvot à accomplir : nommer un roi, détruire 'Amalek et construire le Beth Hamikdash.**

? Pourquoi fallait-il détruire 'Amalek ?

'Amalek est le premier qui a osé s'attaquer aux Bné Israël lorsqu'ils sont sortis d'Egypte. Après l'ouverture de la mer, le monde entier tremblait. Personne jusqu'à aujourd'hui n'aurait osé lever la main sur le peuple juif si 'Amalek ne l'avait pas fait. 'Amalek a été battu, mais **il a montré au monde entier qu'il est possible de s'attaquer au peuple juif.** Hachem se souvient de ce mal qu'Amalek a fait au peuple juif, c'est pourquoi Il nous demande d'effacer son souvenir. Et là, Chmouel dit à Chaoul d'accomplir cette mission.

? Pourquoi est-ce précisément Chaoul qui doit faire cela ?

Parce que nos Sages ont dit qu'**'Amalek ne peut être détruit que par des descendants de Ra'hel** : dans la première guerre, c'est Yéhochoû'a qui l'a combattu ; et dans la guerre

définitive, il fallait que ce soit Chaoul qui le combatte.

📖 Chmouel a dit à Chaoul de tuer tout le peuple d'Amalek (hommes, femmes, enfants, bébés) et même ses animaux. À ce moment-là, **Chaoul s'est dit : « Je comprends qu'il faille tuer les êtres humains, mais pourquoi les animaux ? Qu'ont-ils fait de mal ? ».**

? Pourquoi fallait-il tuer tous les animaux ?

🔍 Cherche dans Rachi.

Rachi dit que les gens du peuple d'Amalek étaient de grands sorciers. **Ils savaient se transformer en animaux** et redevenir ensuite des êtres humains.

Mais cela, Chaoul ne le savait pas. Il pensait qu'il n'était pas nécessaire de tuer les animaux et cette pensée a éveillé en lui **le venin de la désobéissance.**

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Ne l'oublions pas, se préserver de dire et de croire du Lachone Hara' est un élixir de vie, qui rallonge les jours et fait goûter le bonheur !

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Chira regrette sincèrement d'avoir rapporté le mauvais comportement de Tamar à Esther, qui n'en a d'ailleurs pas cru un mot. Ainsi, pour réaliser une vraie Téchouva, Chira doit, en plus de son regret sincère, déclarer sa faute à Hachem, ce que l'on appelle le "Vidouy", et être fermement décidée à ne plus recommencer.

Source : Un langage pour la vie - Les lois du Lachone Hara' d'après le 'Hafets Haïm - ch. 4, paragraphe 20-a



CETTE SEMAINE

À toi !

Et si Esther avait cru les propos que Chira a tenus contre Tamar, qu'aurait-elle dû faire pour réaliser une vraie Téchouva ?



HISTOIRE

Le numéro tatoué sur le bras de Zalman - 2ème partie

Résumé de la 1ère partie : Alors que je transportais un américain dans mon taxi, j'aperçus sur son bras un numéro tatoué qui m'était familier ; c'était le même numéro que celui que j'avais vu sur le bras de Zalman, mon sauveteur du Kiboutz où j'habitais avant de revenir à la Torah, à un chiffre près seulement...

Tout tremblant, je me suis arrêté sur le côté, et je lui ai dit : "Vous étiez à Auschwitz ?". Il n'avait pas besoin de répondre... "J'ai perdu toute ma famille là-bas ! J'ai longtemps cru qu'il me restait peut-être un frère, car je ne l'ai pas vu entrer dans la chambre à gaz. Mais j'ai fini par me faire à l'idée que, lui aussi, était mort".

Nous devons aller à Yérouchalayim, mais, chose incroyable, j'ai fait demi-tour en pleine autoroute ; et, sous les klaxons hystériques des autres conducteurs, j'ai pris l'autoroute en contresens, pour me diriger vers le Nord ! L'américain m'a dit : "Mais que faites-vous ?". Je lui ai

répondu sans équivoque : "Laissez-moi faire !".

J'ai attrapé le volant de mes deux mains pour qu'il me tienne, tant mon émotion était grande !

Après deux heures de route, je suis arrivé au Kiboutz, me demandant si Zalman était encore vivant... Et je l'ai vu !

Je lui ai demandé s'il se souvenait de moi. Il n'a pas répondu, car il ne parlait plus depuis de nombreuses années. Mais j'ai lu dans ses yeux qu'il se souvenait de moi.

Mon client est sorti du taxi. Je l'ai approché de Zalman, je leur ai soulevé à tous les deux la manche... et j'ai laissé les deux frères se retrouver !

Après avoir entendu cette histoire, l'un des chauffeurs demanda à Haïm : "Mais tu es parti sans te faire payer ?! Tu aurais pu gagner tellement d'argent !" Haïm répondit : "Ce Juif américain m'a aidé à rembourser la dette que j'avais envers Hachem, qui m'a accordé la vie par l'intermédiaire de Zalman...".

Rappel de la question

Le déguisement que Moché a acheté s'est déchiré. Il ne savait pas que le vendeur était un escroc ayant pris la place de David pendant que celui-ci était entré à la synagogue pour prier Min'ha. Moché doit-il rembourser le déguisement à David ?

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

GUEMARA

Réponse

De la Guémara Baba Batra, on voit que Moché est réellement dans un cas de force majeure, car « לא חציף איניש דגזר דיקלא דלאו דיליה », "Un homme n'a pas le toupet de venir couper un arbre qui ne lui appartient pas".

De même, dans notre cas, un homme n'est pas censé avoir l'audace de se faire passer pour un vendeur alors qu'il ne l'est pas. Il n'était donc pas du devoir de Moché de craindre une telle chose, il n'a donc pas à rembourser le déguisement.

CAS DE LA SEMAINE

David rentrait de l'école avec son ami Ya'acov lorsqu'il aperçut au sol, un magnifique appareil photo. Etant donné qu'il s'agissait d'une situation où il savait qu'il n'avait pas besoin de le rendre (car il se trouvait dans une ville majoritairement non-juive), il se pencha pour le ramasser, tout en disant : "Super ! Quelle trouvaille ! Je vais le donner à mon frère, moi, j'en ai déjà un !" Quand Ya'acov entendit cela, il lui dit : "Si c'est comme ça, tu n'as pas le droit de le prendre, car la Guémara (Baba Métsia 10a) dit que

« התופס לבעל חוב במקום שחב לאחרים לא קנה », "on ne peut pas saisir l'argent d'un créancier, qui est déjà redevable à d'autres, car cela les léserait" ; ce qui signifie que, dans le cas où Chimon doit de l'argent à Réouven et à Lévy, Gad n'a pas le droit de venir prendre l'argent de Chimon et de le donner à Réouven, si, à cause de cela, Chimon n'a plus de quoi rembourser Lévy. Donc, dans notre cas aussi, tu n'as pas le droit, puisqu'en prenant la trouvaille pour ton frère, tu m'empêches d'en profiter."

Il est à noter que, bien entendu, Réouven peut venir prendre l'argent pour lui-même, même si, à cause de cela, Lévy ne pourra être remboursé ; l'interdit n'est en vigueur que si c'est un tiers qui prend l'argent.



Ya'acov a-t-il raison, d'après Ramban et d'après Tossefot ?

A toi !

● § Guitin 11b : « Amar Rabbi Yo'hanan... »
● § Baba Métsia 10a : « Amar Rabbi 'Hiya Bar Aba Amar Rabbi Yo'hanan... »

● § Tossefot : « Amar Rabbi Yo'hanan »
● § Ramban : « Amar Rabbi 'Hiya »



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

**LE TIRAGE DE LA TOMBOLA,
C'EST CETTE SEMAINE!**

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : Esther Smietanski | Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Nathanael Sénior, Esther Smietanski



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 584 28 09 53



avotoubanim@torah-yitrox.com